

# ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mai 2019

---

LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1831)

Adopté

## SOUS-AMENDEMENT

N° CD3211

présenté par

M. Pichereau, M. Zulesi, M. Colas-Roy, M. Arend, Mme Pascale Boyer, Mme Brulebois,  
M. Buchou, M. Causse, M. Cesarini, Mme Yolaine de Courson, Mme De Temmerman,  
M. Djebbari, M. Dombreval, Mme Gayte, M. Haury, Mme Josso, Mme Kerbarh, M. Krabal,  
Mme Le Feu, M. Leclabart, Mme Maillart-Méhaignerie, Mme Marsaud, Mme Meynier-Millefert,  
M. Morenas, Mme Panonacle, M. Perea, M. Perrot, Mme Pompili, Mme Riotton, Mme Rossi,  
Mme Sarles, M. Thiébaud, Mme Tuffnell et les membres du groupe La République en Marche

à l'amendement n° CD|840 de M. Saddier

-----

### ARTICLE 4

Après le mot :

« mi-parcours »,

rédigé ainsi la fin du deuxième alinéa :

« et d'un bilan annuel, présentés aux comités des partenaires mentionnés à l'article L. 1231-5 ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Si nous partageons l'objectif de ces amendements, nous proposons de conserver le bilan annuel, présenté aux comités des partenaires, prévu initialement dans le projet de loi.